

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 - IDENTIFICATION

Identificateur produit : **HENRY^{MD} 695 Adhésif**
ID Produit N° de code : 70115052 Famille chimique : Mélange
Nom commercial/Synonymes : HENRY 695
Usage recommandé : Adhésif pour l'installation de LVT et de revêtements de sol en vinyle.
Restrictions d'utilisation : Aucune information disponible

Nom et adresse du fabricant:



The W.W. Henry Company
400 Ardex Park Dr.
Aliquippa, PA États-Unis
15001

Information N° de téléphone : 1 (724) 203-8000
Adresse du site Web : <http://www.wwhenry.com>
N° de téléphone d'urgence 24 h : CHEM-TEL : 1-800-255-3924 OR 1-813-248-0585 (appel à frais virés)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et HPR (norme SIMDUT 2015)
Non classifié comme dangereux

Pictogrammes SGH

Aucun

Mentions d'avertissement

Aucune

Mentions de danger

Aucune

Procédures de manipulation sécuritaire

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Il est recommandé d'utiliser des lunettes de sécurité et des gants pendant la manipulation. Au cours du processus d'installation, il convient de bien ventiler la zone de travail. Bien que l'adhésif ait une faible teneur en COV, les personnes sensibles aux odeurs et aux produits chimiques devraient éviter la zone de travail pendant l'installation. Garder le récipient fermé.

Dangers ne sont pas classés ailleurs

Aucun

Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue

: Moins de 1 % par poids de ce produit est composé d'ingrédients dont la toxicité aiguë n'est pas connue.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composition	N° CAS	% (par poids)
aucun ingrédient dangereux	N.D.	100

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

- Général** : Appeler un médecin en cas de malaise.
- Contact par Inhalation** : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
- Contact cutanée** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau au savon et l'eau/se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Contact oculaire** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Contact orale** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Notes à l'attention du médecin** : Traiter selon les symptômes.
- Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)**
- Inhalation* : Aucune connue.
- Peau* : Les symptômes peuvent inclure de légères rougeurs ou démangeaisons.
- Yeux* : Les symptômes peuvent inclure de légères rougeurs ou démangeaisons ou de la douleur.
- Ingestion* : Aucune connue.
- Effets d'une exposition à long terme (chronique)** : Aucune connue.
- Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial**
- : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.
Tout contact avec les yeux qui provoque une irritation.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Moyens d'extinction adéquats** : Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Un jet d'eau risque de propager la substance en feu.
- Produits dangereux de combustion** : Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone ainsi que d'autres vapeurs et gaz toxiques communs lors de la dégradation thermique de composés organiques.
- Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie**
- : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.
- Précautions pour la protection de l'environnement**
- : Ne pas laisser la substance pénétrer dans les égouts ou contaminer le système hydrostatique.
- Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité**
- : Ininflammable dans des conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés peuvent se rompre lorsqu'ils sont exposés à une chaleur excessive ou une flamme en raison de l'accumulation de pression interne.
- Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)**
- : Ininflammable.
- Taux NFPA : 0 – Minime 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sévère 4 – Sévère
- Santé : 1 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Risques spéciaux : Aucun

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent porter l'équipement de protection adéquat contre les produits chimiques.
- Équipements de protection** : Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8 de la présente FDS intitulée CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE.
- En cas d'urgence** : Si le déversement/l'écoulement dans l'environnement dépasse la quantité à communiquer à l'EPA américaine, avertir immédiatement le centre de réponse national des États-Unis (téléphone : 1-800-424-8002).
Quantité à communiquer (QC) à l'US CERCLA : Aucune signalée.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Aérer la zone du déversement. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec une matière absorbante inerte et l'empêcher de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Rassembler la substance déversée et la placer dans un contenant adéquat pour pouvoir l'éliminer ultérieurement. (Voir la section 13.) Les résidus humides de produit peuvent être nettoyés à l'eau chaude savonneuse. Avertir les autorités compétentes requises.
- Substances interdites** : Aucune connue.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser la substance contaminer le système hydrostatique.
- Références à d'autres sections** : Voir les informations relatives à l'élimination à la section 13.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manipulation sans risque

- : Porter un équipement de protection adéquat durant la manipulation. (Voir la section 8.) Observer de bonnes règles d'hygiène. Utiliser uniquement avec une aération suffisante. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver avec soin après toute manipulation. Maintenir le récipient bien fermé.

- Exigences en matière d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Éviter de stocker ce produit à la lumière directe du soleil. Conserver dans le contenant d'origine. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant vide sans nettoyage ou conditionnement commercial préalable.

- Substances incompatibles** : Voir la section 10.

Matériaux de conditionnement spéciaux

- : Toujours conserver le produit dans des contenants fabriqués dans les mêmes matériaux que le contenant de la substance.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

- Limites d'exposition admissibles** : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Composition	N° CAS :	ACGIH VLE		OSHA PEL	
		TWA	STEL	PEL	STEL
Aucun ingrédient dangereux	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.

- Mesures d'ingénierie** : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur résultant de la manipulation de ce produit.

Équipements de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité convenant à la tâche.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition : Inhalation : OUI Absorption par voie cutanée : NON La peau et les yeux : Oui
Ingestion : OUI

Symptômes d'exposition : Voir la section 4.

Estimés calculés de toxicité aiguë pour le produit

Inhalation : > 40 mg/l
Oral : > 4 000 mg/kg
Dermal : > 4 000 mg/kg

Données toxicologiques : Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë de chaque ingrédient individuel.

Composition	LC50 (4 h)	LD50	
	Inhalation, rat	Oral, rat	Dermal, lapin
Aucun ingrédient dangereux.	N. D.	N. D.	N. D.

Corrosion ou irritation cutanée : Peut provoquer une légère irritation de la peau.
Graves lésions/irritation oculaires : Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune connue.
Mutagénicité des cellules germinales : Aucune connue.
Statut carcinogène : Ce produit contient moins de 0,1% d'un composant classé comme carcinogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
Toxicité reproductive : Aucune connue.
Toxicité d'organe cible spécifique, exposition simple : Aucune connue.
Toxicité d'organe cible spécifique, exposition répétée : Aucune connue.
Danger par aspiration : Aucune connue.
Renseignements complémentaires : N. D.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Ce produit ne doit pas être déversé dans les égouts ou les cours d'eau, ni dans les endroits où il pourrait entrer en contact avec le sol ou l'eau de surface.
Écotoxicité : Aucune donnée disponible.
Biodégradabilité : Aucune donnée disponible.
Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.
Évaluation TBP et tPtB : Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

PARTIE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination : Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.
Moyens d'élimination : Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.
Conditionnement : Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.
RCRA : Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
TDG	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations canadiennes sur le transport des marchandises dangereuses.	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur le transport	Aucun				

des marchandises dangereuses					
49 CFR/DOT	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations du Ministère américain des Transports (DOT).	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT	Aucun				

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (HPR ou Hazardous Products Regulations). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du HPR.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients listés figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou dans la Liste extérieure des substances (LES).

Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) : Aucune signalée.

SARA TITRE III : Sec. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : Ce produit ne contient pas de substance extrêmement dangereuse.

SARA TITRE III : Sec. 311 et 312, Exigences des FDSs, 40 CFR 370 Classes de risque : Aucun danger.

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : ce produit n'est pas soumis aux exigences de notification de la loi américaine SARA, car il ne contient aucun constituant chimique toxique au-dessus des concentrations *de minimis*.

Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie :  **AVERTISSEMENT**: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Acrylate d'éthyle, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Autres lois américaines sur le droit à l'information : Aucune.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Taux HMIS : * - Risque chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave
Santé : 1 **Inflammabilité** 1 **Risques matériels** 0 Code d'EPI : G
Gants, lunettes de sécurité

Légende : ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)
CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)
CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer (IARC)
DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)
EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
EPI : équipement de protection individuelle
FDS : la fiche de données de sécurité
HMIS: Hazardous Materials Information System (matières dangereuses du système d'information ; un code numérique de notation des matières dangereuses)
Inh : Inhalation
LES : Liste extérieure des substances
LIS : Liste intérieure des substances
N. D. : Non disponible
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)

NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
PEL : Limite d'exposition permissible
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)
RPD : Règlement sur les produits dangereux (Hazardous Products Regulations)
S.O. : Sans objet
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)
SGH : Système général harmonisé (Globally Harmonized System)
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS)
STEL : Limite d'exposition à court terme
TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
VLE : Valeurs limites d'exposition

Clause de non-responsabilité

L'information figurant aux présentes tient lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Elle n'est pas exhaustive. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni impliquée. The W.W. Henry Company ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

Préparée par :
The W.W. Henry Company
400 Ardex Park Dr.
Aliquippa, PA États-Unis
15001

1 (724) 203-8000
Visitez notre site web : <http://www.wwhenry.com>

Date de révision : : 29-janvier-2018

Fin du document